



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES COMMUNAUTAIRES ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A MADAME LAËTITIA DEHAN POUR PRESIDER LA COMMISSION DE CONCESSION

Le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot,
Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation de fonction est donnée à Madame Laëtitia DEHAN pour présider la Commission de Concession.

ARTICLE 2

A ce titre, Madame Laëtitia DEHAN est autorisée à gérer toutes les affaires liées à ce domaine de compétence et à signer tous documents et actes administratifs y afférents.

ARTICLE 3 :

Le Président et la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, ou son représentant, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté de Communes, et copie en sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète
- Madame la Trésorière
- L'intéressée, pour notification

Fait à Albert, le 30 juillet 2026

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Envoyé en préfecture le 04/08/2026

Reçu en préfecture le 04/08/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-248000747-20260730-ARR34_30072026-AR

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 03/08/2026

Signature de l'intéressée,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMISSION DE COMMUNES" and "COOPERATION" around a central emblem.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMISSION DE COMMUNES" and "COOPERATION" around a central emblem.